



Compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2025

Le **dix-huit novembre deux-mille-vingt-cinq à vingt heures trente**, le conseil municipal légalement convoqué le huit novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni ce jour sous la présidence d'Armindo GOMES, Maire.

Étaient présents :

Armindo GOMES, Valérie DUVAL, David FRATINI, Philippe EXBRAYAT, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO GOMES, Henri PRÉVOSTEAU

Etaient absents :

Alexandre BONILLA PEREZ, Grégoire MEYMERIE, France VAN DEN BURG

Pouvoirs :

France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Quorum : Le quorum de 6 conseillers présents au minimum est atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

I.	Désignation du secrétaire de séance.....	1
II.	Validation du dernier Compte-rendu	1
III.	Marché de travaux de voirie phase 1	2
IV.	Décision modificative budgétaire DM03.....	3
V.	Réduction loyer distributeur de baguettes.....	3

I. Désignation du secrétaire de séance

Henri PRÉVOSTEAU est désigné secrétaire de séance.

II. Validation du dernier Compte-rendu

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

0237249149 - mairie@santeuil28.fr



Le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025 est validé à l'unanimité.

III. Marché de travaux de voirie phase 1

La commune de Santeuil engage des travaux de réfection de la chaussée rue de l'Église et des trottoirs rue de la Mairie et rue d'Angerville, dans le cadre de d'entretien de la voirie. Ces interventions, estimées à un montant inférieur au seuil de 90 000 € HT (article 28 du Code des marchés publics), relèvent d'une procédure adaptée sans formalités préalables de publicité, conformément à l'article R. 2122-1 du même code.

Un avis d'appel à concurrence a été publié le 25 septembre 2025 sur la plateforme **marchés-sécurisés.fr**, avec une date limite de dépôt des offres fixée au 29 octobre 2025 à 18h. Eure-et-Loir Ingénierie a été mandaté pour nous assister et nous a remis un rapport de classification des offres avec un barème de notation. Quatre entreprises ont répondu :

- Eurovia Centre Loire
- Colas France
- Eiffage Route Ile de France Centre Ouest
- Pigeon TP CIDF

Les offres ont été évaluées selon les critères définis dans le règlement de consultation :

- Qualité technique (40 % de la note globale) : analyse des méthodes, des matériaux proposés, et de la planification.
- Prix (60 % de la note globale) : coût global HT, incluant les pénalités de retard et les garanties.

Résultats détaillés :

Entreprise	Qualité technique (40)	Prix (60)	Total (100)
Eurovia	40/40	55,16/60	95,16
Colas	34/40	52,84/60	86,84
Eiffage	37/40	54,22/60	91,22
Pigeon	39/40	60/60	99,00

L'offre de l'entreprise Pigeon, classée première avec un score de 99/100, présente :



- Une qualité technique élevée (39/40), notamment sur la durabilité des matériaux et l'adaptation aux contraintes locales (trafic, climat).
- Un prix compétitif (70 454 € HT, soit 84 544,80 € TTC), le plus avantageux pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (2 abstentions) le choix de la Sté Pigeon TP

IV. Décision modificative budgétaire DM03

La commune de Santeuil engage des travaux de réfection de la chaussée rue de l'Église et des trottoirs rue de la Mairie et rue d'Angerville, dans le cadre de son programme pluriannuel d'entretien de la voirie. Ces interventions, seront d'un montant **84 544,80 € TTC** à la suite d'une consultation publique 2025-001. Ce montant doit être inscrit au budget et entraîne une décision modificative budgétaire. La proposition est celle-ci :

Section Fonctionnement :

Dépenses

6288 : **-80000**

6688 : **-4600**

023 : **+84600**

Section investissement :

Recettes

021 : **+84600**

Dépenses

2151 : **+84600**

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la DM03.

V. Réduction loyer distributeur de baguettes

La convention passée avec la boulangerie pour l'utilisation d'un distributeur de baguettes prévoit un loyer mensuel de 100€ facturé au trimestre. Les ventes sont en chutes libres depuis septembre et pour pallier le manque à gagner de la boulangerie, il est proposé de réduire son loyer de 100€ à 50€ mensuel pour le trimestre en cours (septembre octobre novembre) et le suivant (décembre, janvier, février).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la réduction de loyer pour deux trimestres.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.